

Jean-Louis Gaulin

En 1229, un certain Jacopo Baldovini, originaire de Bologne, dirigeait la ville de Gênes. Depuis plusieurs décennies, les cités de l'Italie du Nord avaient en effet pris l'habitude de recruter un magistrat étranger — appelé recteur ou podestat — à qui elles confiaient la délicate direction de leur république en l'échange d'un bon salaire. Le

podestat gouvernait en concertation avec le conseil des citoyens et, parce qu'il était étranger à la cité qui l'accueillait pendant une année, on attendait de lui qu'il arbitre les conflits qui opposaient entre elles les familles les plus puissantes et les nobles aux gens des métiers.

A en croire l'historien officiel de la grande cité marchande, Jacopo Baldovini s'acquitta honorablement de sa tâche et « durant toute l'année de son mandat, les citoyens de Gênes connurent vraiment la paix et la tranquillité ». Mais il fit beaucoup plus pour les Génois. Arrivant de Bologne dont l'université était la plus renommée en Occident pour les études juridiques, Jacopo Baldovini fut surpris du grand désordre qui régnait dans les archives génoises. Les multiples traités de paix et de commerce que la grande cité ligure avait conclus avec des seigneurs, des villes et des royaumes, étaient à ce point dispersés « qu'on ne les retrouvait qu'avec les pires difficultés lorsque la commune en avait besoin. Considérant l'utilité de la dite commune, il ordonna de faire copier progressivement ces conventions en un volume par des notaires ». Le volume en question, conservé aujourd'hui encore dans les archives publiques, est le plus ancien *Liber iurium* — le livres des droits — de la commune de Gênes. Le prologue de ce beau registre explicite les motifs d'une entreprise de conservation exemplaire : la commodité, parce qu'il est plus facile de consulter un registre que des documents épars, la fiabilité parce que la transcription réalisée par des notaires à partir d'originaux parfois anciens et fragiles garantissait l'authenticité des accords conclus, le civisme enfin parce qu'en dotant la cité d'un trésor archivistique, le podestat développait parmi les citoyens la conscience de leur propre histoire ainsi qu'un sentiment de légitime fierté.

Belle œuvre de conservation assurément, car sans la décision prise par Jacopo Baldovini d'organiser la sauvegarde des archives publiques de la ville de Gênes, d'importants documents commerciaux antérieurs à 1229 seraient aujourd'hui inconnus.

Pour conserver cette documentation, le podestat avait dû concevoir et mener à bien une entreprise complexe : prendre une décision politique, mettre au travail l'administration municipale, sensibiliser les Génois à leur patrimoine écrit et à son évolution. La transcription et le changement de support déclassa inévitablement des documents désormais dépourvus d'utilité et contribua à leur disparition. Mais en réalisant un « volume », Jacopo Baldovini faisait entrer la cité de Gênes dans la modernité du XIII^e siècle. Son action, qui a le mérite de nous être connue, n'était en rien isolée et le passage de documents dispersés aux registres écrits avec soin et méthodiquement organisés a été décrite, à juste titre, comme une étape majeure de l'histoire des villes italiennes, comme une véritable « révolution documentaire » (Jean-Claude Maire Vigueur).

Le rappel de l'action de ce podestat peut nous aider à nous interroger sur ce que conserver veut dire aujourd'hui en ces temps de nouvelle révolution des techniques documentaires.

Les institutions en charge de la mémoire publique mettent chaque jour davantage de documents anciens ou récents en accès direct sur leur site web. Les projets de recherche universitaires ne se conçoivent plus, depuis une dizaine d'années environ, sans un volet numérique qui prévoit la digitalisation de documents et leur diffusion par l'Internet, assortie de la constitution de bases de données ou d'un travail d'édition électronique.

Jacopo Baldovini serait stupéfait de l'extraordinaire commodité que le support numérique apporte à la consultation documentaire : il y a, pour la consultation des archives aussi, un avant et un après Internet.

Sans doute serait-il plus circonspect quant à la fiabilité du transfert de l'information sur des supports dont la longévité est discutée. Confier les actes de la république de Gênes à des feuillets de parchemin solidement reliés offrait la garantie, sauf accident majeur, de traverser les siècles. Sait-on réellement quel horizon de conservation s'ouvre aux réalisations actuelles en matière de bases de données et d'éditions électroniques ?

Mais c'est certainement sur les relations entre projet politique et conservation documentaire qu'il y aurait le plus matière à réflexion. Le podestat de Gênes œuvra pour l'utilité de ses successeurs qui trouvèrent après son départ des archives bien ordonnées. Il souhaitait aussi donner aux Génois un motif de fierté et d'unité — intention pieuse — car les villes d'Italie étaient de véritables champs de bataille, mais qui donna quand même à son entreprise une remarquable dimension civique. Son exemple ne nous inviterait-il pas à faire nous aussi des choix dans la multiplicité des projets de conservation documentaire en cours, et à en discuter le bien fondé à l'aune de l'intérêt public ?